

Nos références : COM035259 du 07/06/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181626 MICROCHIP TECHNOLOGIES

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 69347 du 09/06/2022</u>					
INOGENI 4KXPLUS	Capture 4K vers USB3 - Boîtier de capture 4 K pour avec alimentation par USB externe (alimentation externe fournie) (compatible CISCO Webex /Poly) N° Série : 4P21501344	1	555,75	555,75	1
JVC KY-PZ100BE	Caméra dôme PTZ 30x noir / CMOS 1/2,8'' HD/3G-SDI/HDMI/POE N° Série : 16640717	1	2 375,75	2 375,75	1
PROGRAMMATION	PROGRAMMATION SYSTEME TICKET 797	1	60,00	60,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR 1 J -1 TECH	1	245,00	245,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	3 254,00 €
1	20,00	3 254,00	650,80	Total TVA	650,80 €

Conditions de règlement :
Virement à 45 jours fin de mois

Echéance : 31/08/2022

Domiciliation DWPRO :
SOCIETE GENERALE
BIC : SOGEFRPP
IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34

Total TTC **3 904,80 €**

Devise : EUR

Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)